

**REALISATION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX  
PLUVIALES A COMMUNAY (RHONE)**

**ENQUETES PUBLIQUES DE DUP ET ENQUETE PARCELLAIRE**

**CONCLUSIONS**

**AVIS FAVORABLE**

Le commissaire enquêteur constate :

Que le projet de réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales et coulées de boue au hameau des Pins, secteur Cornavan-les Pins à Communay (Rhône) tel que proposé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon (SMAAVO) fait l'objet d'une demande de déclaration d'utilité publique conditionnant l'expropriation de la parcelle ZH n°153,

Que les témoignages reçus à l'occasion de l'enquête publique montrent le bien fondé et l'utilité publique de ce projet,

Que le dossier établi par le SMAAVO et proposé à l'enquête publique de DUP apporte une réponse technique adéquate au risque de ruissellement et d'inondation constaté sur le secteur,

Que l'emprise de la parcelle section ZH n° 153 dans sa totalité est appropriée et nécessaire à la mise en œuvre d'un tel projet,

Que la propriétaire de cette parcelle a été informée des conditions de cette expropriation et de la tenue de l'enquête publique,

Que personne au cours de l'enquête publique ne s'est opposé à ce projet,

Et donne en conséquence un avis favorable à ce projet.

**RESERVE**

Le SMAAVO devra comme il en a l'intention, conclure avec la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Centre-Est une convention l'autorisant à rejeter sous conditions les eaux du bassin de rétention en projet dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la RN7 dans ce secteur, à charge pour celle-ci d'entretenir ce réseau afin qu'aucun débordement ne vienne inonder la RN7.

## RECOMMANDATIONS

L'enquête publique a fait apparaître qu'à lui seul ce projet adéquat aux situations d'urgence à court ou moyen terme devra pour être pleinement efficace à long terme être accompagné de mesures agro-environnementales destinées à limiter les ruissellements dans le bassin versant identifié.

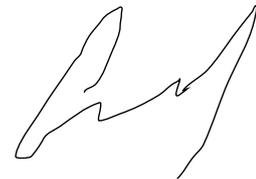
Lors des phases ultérieures de ce projet le SMAAVO devrait informer et dialoguer avec les propriétaires des parcelles les plus vulnérables du hameau des Pins.

L'accès au site du bassin dès la phase travaux devrait privilégier le chemin du haut par le nord de la parcelle ZH 153.

Une échelle graduée devrait utilement compléter le fonctionnement optimal de ce bassin.

Fait à Lyon le 5 mars 2020

Le commissaire-enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. LEGRAND', written in a cursive style.

Michel LEGRAND